NOTES ET DISCUSSIONS

LES MODALITES DE FR. *POUVOIR* ET LAT. *POSSUM* : UN PARALLELISME SEMANTIQUE

par Michèle Fruyt

Professeur émérite à Sorbonne-Université

Préambule : introduction de la séance de la Société des Études latines du samedi 14 novembre 2020 destinée aux classes préparatoires sur le thème « Le pouvoir ».

Depuis plus de vingt ans, la Société des Études latines consacre sa séance de novembre, dans un amphithéâtre de la Sorbonne, à des conférences portant sur le thème au programme des concours des Écoles normales supérieures de Paris et de Lyon. Mais la pandémie nous en a empêchés en novembre 2020. Afin de continuer cette tradition, nous avons changé de support de diffusion en recourant à des vidéos de conférences déposées sur le site de la Société des Études latines. Nous avons reçu de cet essai innovant des retours très positifs. Les conférences furent ainsi plus largement diffusées dans toute la France et seront accessibles plus longtemps : les vidéos seront disponibles sur le site jusqu'à la date du concours en 2022.

Le thème retenu pour le concours, « Le pouvoir », est particulièrement riche pour la langue latine et la société romaine. Nous avons choisi des conférences qui traitent de ces deux domaines. Le premier webinaire est consacré à la langue latine telle qu'elle reflète l'organisation de la société puisqu'il traite des différentes sortes de pouvoir à travers les termes *potentia*, *potestas*. Cette conférence est prononcée par Peggy Lecaudé, maître de conférences de littérature et linguistique latines à l'Université de Lille. La seconde conférence en vidéo (dont le texte est reproduit ci-après [p. 85-96]) est prononcée par Michèle Ducos, Professeur émérite de littérature latine à Sorbonne-Université dans une perspective juridique et porte sur : « L'*imperium*. Droit et réflexion sur le droit ». En outre, on trouvera sur le site de la Société des Études latines une fiche de lecture sur les origines anciennes du radical latin à la base des termes *posse, potentia, potestas*, etc. L'auteur en est Jean-Paul Brachet, maître de conférences habilité de linguistique latine à Sorbonne-Université.

Pour ma part, j'ai inauguré la série de conférences en vidéo en rappelant l'origine du mot français *pouvoir*, et j'ai montré la continuité entre le latin et le français en mettant en parallèle les significations du verbe français

pouvoir avec celles du verbe latin *possum* grâce à la méthode linguistique des modalités de la phrase. Cette méthode est également employée par Peggy Lecaudé dans la première visioconférence.

Nous allons reprendre à présent à l'écrit les points que j'ai traités en vidéo, à l'aide de la fiche de lecture suivante qui offre un aperçu synthétique des différentes significations parallèles de fr. *pouvoir* et lat. *possum*.

*

Le substantif français *le pouvoir* est un ancien infinitif substantivé, de même que l'infinitif *dîner* a donné le substantif *le dîner*, ou l'infinitif *déjeuner* le substantif *le déjeuner* (cf. *le lever, le coucher,* etc.). Phonétiquement, l'infinitif français *pouvoir* provient de l'infinitif latin **pŏtēre* « pouvoir » [1], qui n'est pas attesté dans les textes latins. Mais ce verbe a dû exister dans la langue parlée quotidienne usuelle puisqu'on en trouve des formes dans le participe présent *potens* « qui peut, puissant », dans le composé *omni-potens* « tout-puissant », dans le parfait *potui*.

Le latin *posse* provient de la soudure de deux mots : l'adjectif ancien *potis,-e* « capable de, en capacité de » [2] et le verbe *sum* « être » dans des séquences anciennes (encore attestées à l'époque archaïque à la fin du -IIIe siècle [3]) telles que *pote est* au neutre, *potis est* ou *potis es* au masculin ou féminin. Phonétiquement ces séquences aboutissaient à *potest* ou *potes* [4]. À partir de là le paradigme du verbe s'est distribué selon deux formes du radical latin : *pŏt-* devant voyelle (*pot-es, pot-est, pot-estis, pot-eram, pot-ero*, etc.) et *pŏs-* devant la consonne sifflante *s* (*pos-sum, pos-sumus, pos-sunt, pos-se*)

Du point de vue sémantique, le français *pouvoir* et le latin *posse* sont des verbes modaux illustrant les mêmes modalités, qui sont essentiellement au nombre de quatre, à quoi s'ajoute une valeur lexicale.

1. La modalité épistémique

L'appellation de *modalité épistémique* provient des termes grecs ἐπιστήμη « connaissance », ἐπίσταμαι, « savoir ». On pourrait la gloser par « ce que je sais et ce que je ne sais pas », c.-à-d. le point de vue du locuteur sur l'absence de possibilité, la possibilité, la probabilité, la certitude selon

1. Verbe d'état en *e* long de la deuxième conjugaison. L'accent de mot dans cet infinitif est situé sur ce *e* long **pŏtḗre*, ce qui explique l'évolution phonétique en ancien-français puis en français.

2. L'adjectif *potis* est ancien en latin et hérité. Il prolonge une « racine » indo-européenne attestée aussi dans d'autres langues signifiant « être maître de, être capable de », exprimant à la fois la capacité et la possession ; cf. en latin *pos-sidere* « être installé en tant que propriétaire, posséder » et *potior, compos,* etc. ; en grec πόσις « époux » (de *πότις), δεσπότης « maître de maison ; maître de l'état, despote » (de **dems-potes* dont le 1er terme est à rapprocher de δόμος, « maison », δέμω), πότνια, « maîtresse » ; en sanskrit *pati-s* « maître, maître de maison », *patnī*, « maîtresse, épouse », *daṃ-pati-s*, « maître de maison, époux » .

3. Chez Ennius, Plaute ; et même chez Térence au -IIe siècle et à l'époque classique chez Lucrèce, Virgile, Catulle, etc.

4. *Pote est* et *pote es* subissaient l'aphérèse de la voyelle brève *e* initiale de *ĕst* et *ĕs*, ces deux formes du verbe « être » étant probablement atones. Pour *potis est, potis es*, la consonne sifflante finale pouvait être débile et s'amuïr.

des degrés croissants de connaissance et de chances de réalisation du procès. Fr. *pouvoir* et lat. *possum* expriment le plus souvent l'incertitude au sens de « il est possible que » ou, avec un degré supérieur pour les chances de réalisation du procès, « il est probable que » :

Fr. *Cet homme est plus jeune que moi. Il devrait donc mourir après moi. Mais il PEUT mourir avant moi.* = « il est possible qu'il meure avant moi ».

Fr. *Le phénomène est rare, mais il PEUT se produire*. = « il existe une faible probabilité pour qu'il se produise ».

fieri potest ut…+ subjonctif : « il peut arriver que…, il est possible que se produise le fait que… ».

2. La modalité déontique

Le terme de *modalité déontique* est à mettre en relation avec le verbe grec δεῖ, « il faut ». Cette modalité correspond au sens « avoir le droit de… ou l'autorisation de … ou encore la permission de… » de manière plus ou moins contraignante avec des degrés variables de contrainte. Le simple droit est présent dans le contexte juridique suivant :

Fr. *Seul le magistrat PEUT annuler la séance*. = « Seul le magistrat a le droit d'annuler la séance. »

La phrase suivante de Cicéron correspond à une valeur déontique forte très contraignante, puisqu'il s'agit d'une interdiction où le verbe *posse* est modifié par la négation *non* (Cicéron s'adresse à Catilina) :

Cic. *Cat*. 1, 10 : *Nobiscum uersari iam diutius* ***non potes*** ; *non feram.*

« **Tu n'as pas le droit** désormais de vivre avec nous plus longtemps ; je ne le tolèrerai pas. »

3. La modalité de capacité

La modalité de capacité (qui s'appelle aussi parfois la modalité "radicale") est probablement la valeur étymologique de *posse*, puisque ce verbe provient de la soudure de *pote est* ou *potis est* (voir plus haut).

La plupart du temps, il s'agit d'une capacité intrinsèque à l'entité en question au sens de « être capable de, avoir la force physique ou psychologique de… » comme dans l'exemple suivant :

Fr. *Cette grue PEUT soulever 10 tonnes.*
= « Cette grue est capable de… ; est assez puissante pour soulever 10 tonnes ».

Avec une négation, s'exprime l'incapacité physique ou psychologique :

Fr. *Je n'en peux plus. Je n'y peux rien.*

Avec une double négation, il s'agit d'une litote, équivalant à une affirmation polie, mais ferme dans la phrase suivante de Cicéron :

Cic. *Fam*. 5, 14, 2 : ***non possum*** *te* ***non****, si concedis quod sentimus ut liberius dicamus, accusare.*
« **je ne peux pas m'empêcher** (si tu acceptes que je te dise en toute liberté mon sentiment) de t'accuser » ; = « **je ne peux pas ne pas** t'accuser », c.-à-d. « je t'accuse ».

Il peut s'agir d'une capacité intrinsèque à l'être humain, mais de nature intellectuelle :

Térence *Andr*. 437 : ***Potin es*** *mihi uerum dicere* ?

« **Es-tu capable** de me dire la vérité ? » (= *potis-ne*).

ou d'une capacité qui inclut toutes les données de la situation d'énonciation, c.-à-d. tout ce qui dépend de la personne elle-même et en même temps tout ce qui dépend de son environnement extérieur, sur lequel la personne n'a pas le contrôle. Certaines expressions plus ou moins figées signifient « dans la mesure du possible » : *quantum possum*, « autant que je le peux » ; *quod potes*, « autant que tu le peux » ; *quantum potest*, « autant qu'il le peut, autant que cela est possible », *ut potest*, « dans la mesure du possible ».

La tournure *non fieri potest* avec une négation et un sujet nominal chez Cicéron est employée pour un procès qui n'a pas été possible du point de vue du locuteur en raison de circonstances extérieures sur lesquelles il n'avait pas de contrôle :

Cic. *Att*. 4, 16, 2 : *Sed nosti genus dialogorum meorum* ; *ut in oratoris, quos tu in caelum fers,* ***non potuit mentio fieri*** *cuiusquam ab iis qui disputant, nisi eius qui illis notus aut auditus esset.*

« Mais tu connais le genre de mes dialogues : comme dans ceux sur l'orateur, que tu portes aux nues, **il n'a pas été possible** que ceux qui discutaient **mentionnent** quelqu'un si ce n'était une personne qu'ils connaissaient ou dont ils avaient entendu parler. »

Il peut aussi s'agir d'une capacité extérieure à l'être humain, relevant de la possession (et parfois de la possession inaliénable) : sa fortune, sa position sociale, sa capacité à payer :

Properce 2,26,28 : *qui dare multa* ***potest****, multa et amare* ***potest****.*
« Celui qui **peut** donner beaucoup **peut** aussi aimer beaucoup. »
= « celui qui **est assez riche** pour donner beaucoup **a la capacité** d'avoir aussi bien des amours. »

4. La modalité aléthique

Le terme de *modalité aléthique* est à mettre en relation avec gr. ἀλήθεια, « vérité » ; ἀληθής, « vrai ». On peut la gloser par « il est nécessaire ou inévitable que… » pour une nécessité logique ou absolue, pour ce qui est toujours vrai dans l'expérience humaine. Cette modalité est souvent exprimée par *necesse est*.

Possum avec cette signification est souvent employé avec la négation (*non potest fieri*) au sens de « il ne se peut pas que…, il est impossible que…, il ne peut pas se produire que… ».

Plaute *Am*. 566-568 : *Tune id dicere audes, quod nemo umquam homo antehac/*
Vidit ***nec potest fieri****, tempore uno/*
Homo idem duobus locis ut simul sit ?

« Tu oses dire ce que personne n'a jamais vu jusqu'à présent et **qui est impossible** : qu'au même moment, un même homme puisse être en deux endroits à la fois, en même temps ? »
= « tu oses dire … ce qui **ne peut** logiquement **se produire**. »

La phrase suivante de Cicéron contient une double négation, donc une litote qui équivaut ici à une affirmation forte (« il n'est pas possible que ne pas… », donc « il est nécessaire que… ») :

Cic. *De finibus* 3, 29 : *qui mortem in malis ponit* ***non potest*** *eam* ***non*** *timere*.
« celui qui met la mort au nombre des maux **ne peut pas ne pas** la craindre. »
= « il la craint **nécessairement** », « **il est inévitable** qu'il la craigne ».

5. La valeur lexicale

À ces valeurs modales, il faut ajouter une autre signification, qui est de nature lexicale : « avoir du pouvoir, avoir le pouvoir, avoir de l'influence, être puissant, être fort, avoir la suprématie ». Il s'agit d'une valeur lexicale graduable puisque le pouvoir est plus ou moins puissant avec des degrés de réalisation ; mais elle est généralement employée pour une grande intensité, un grand pouvoir (et même parfois un trop grand pouvoir). Le verbe *possum* est alors généralement en emploi absolu (sans complément) et il peut être modifié par un adverbe d'intensité (*plus, plurimum, minus*, etc.).

Cette signification s'illustre notamment pour le pouvoir personnel, politique, militaire. Il s'agit du pouvoir du père sur ses filles (pouvoir légitime exprimé par *potestas*) dans ce passage de Plaute :

Plaute *St*. 68-69 : *Pati/*
Nos oportet quod ille faciat, cuius potestas ***plus potest****.*

« Il nous faut supporter ce qu'il pourrait vouloir faire, puisque **son pouvoir est le plus fort**. »

mais du pouvoir politique dans le passage suivant de Cicéron :

Cic. *Q. fr*. 2, 14, 4 : *Quae quidem comitia si gratuita fuerint, ut putantur,* ***plus*** *unus Cato* ***potuerit*** *quam omnes leges omnesque iudices*.

« En vérité, si, comme on le croit, ces élections-là se font sans que l'argent y joue un rôle, Caton **aura été plus puissant** à lui seul que toutes les lois et que tous les juges. » (traduction L.-A. Constans 1936, Paris, Belles Lettres, CUF)

et du pouvoir politique et militaire dans les passages suivants :

César *BG* 1, 3, 7 (au style indirect, les paroles de l'Helvète Orgétorix) : *non esse dubium quin totius Galliae* ***plurimum*** *Heluetii* ***possent***.

« il n'était pas douteux que les Helvètes **avaient la suprématie** sur toute la Gaule. »
= « étaient **les plus puissants** de toute la Gaule. »

Cic. *Verr.* 5, 97 : *Carthaginiensium gloriosissimae classes, cum mari* ***plurimum poterant****…*

« les flottes très glorieuses de Carthage, lorsqu'elles **avaient la suprématie** sur mer… ».

Posse avec cette signification peut également s'employer pour le pouvoir des éléments naturels (le vent, la tempête, les plantes, etc.). Cicéron l'emploie pour une plante médicinale (avec *quid*) :

Cic. *Div.* 1, 16 : *quid aristolochia ad morsus serpentium* ***possit****… uideo*.

« je vois en quoi l'aristoloche **a du pouvoir** contre les morsures de serpents. »

Virgile l'emploie à propos de vers qui doivent conserver la mémoire des exploits (avec *quid*, « en quelque chose ») :

Virg. *Enéide* 9, 446 : *Si* ***quid*** *mea carmina* ***possunt****/*
Nulla dies umquam memori uos eximet aeuo/.

« Si mes vers **ont quelque pouvoir**, aucun jour ne vous fera sortir de la mémoire des âges. » (traduction J. Perret 1980, Paris, Belles Lettres, CUF).

Or, on remarque que c'est, précisément, cette dernière valeur de type lexical qui est portée par le substantif français *le pouvoir,* terme érigé en titre pour le thème mis aux concours en 2022.